

**Délibération n° 03/ 2024
(annule et remplace la
délibération 31-2023)**

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS
POUR LA CREATION DU
TERRAIN MULTISPORTS

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

15 Février 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240222-03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024
Publication : 27/02/2024



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux Février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Madame Dominique LEJEUNE, et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mme CHEUL (pouvoir donné à Mme LEJEUNE) Mme Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mr VERNIOL) et Mme Cécile DE BEIR et Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Serge DROIT a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour la création d'un terrain multisports sur la commune.

L'estimation financière pour les travaux de voirie comprenant les travaux préparatoires communs, le terrassement, les bordures caniveaux et le remblaiement s'élèvent à 29.234€ HT soit 35.080,80€ TTC.

L'estimation financière pour les travaux de l'aire de jeu modèle Pitch'One R5 et les travaux communs s'élève à 56.355 € HT soit 67.626€ TTC.
Soit un total de 85.589€ HT et 102.706,80€ TTC

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre d'Eure et Loir Ingénierie s'élève à 4% du montant prévisionnel des travaux soit 3.440 € HT et 4.128 € TTC

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE la création d'un terrain multisports sur la commune,

. SOLLICITE à cet effet plusieurs aides financières pour ce projet,

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 20% du montant HT	17.805,80 €
Fonds départemental d'investissement (FDI) 30% du montant HT	26.708,70 €
Subvention ANS équipement sportif 30% du montant HT	26.708,70
Autofinancement	17.805,80 €
Total HT du projet	89.029 €

Les travaux ne débuteront qu'après réception des délibérations attributives de subventions, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

